

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

■ Présentation du rapport d'activité 2009 du délégataire de Service Public pour le transport des Communes de La Ciotat et Ceyreste

La Société CIOTABUS a remis son rapport annuel 2009 relatif à l'exploitation du réseau transport en commun des communes de la Ciotat et de Ceyreste. Celui-ci se décompose en deux parties ci-après exposées.

BILAN TECHNIQUE

I/ Offre kilométrique

Elle est en augmentation de 3.3 %. 615 489 km ont été parcourus en 2009 contre 595 580 km en 2008. L'augmentation de l'offre de service résulte d'une part, de la création en février 2009 d'une liaison entre la gare SNCF et Athélia I (ligne 51) proposant 6 allers retours quotidiens en heure de pointe correspondant aux déplacements pour motif de travail et d'autre part, de la prolongation de la ligne 10 jusqu'à Ceyreste le dimanche matin.

II/ Fréquentation

Elle est en légère baisse (- 1.24%) 795 924 voyageurs ont été transportés en 2009 contre 805 884 en 2008.

III/ Démarche qualité :

Le contrat prévoit la mise en œuvre d'une démarche qualité basée sur différents critères (points d'arrêt, propreté des véhicules, ponctualité...) destinés à évaluer et optimiser le service.

MPM a audité le délégataire tout au long de l'année. Les résultats obtenus sont satisfaisants. Ainsi conformément aux engagements contractuels, MPM a versé à CIOTABUS, au titre de l'intéressement 59 699 euros HT.

BILAN FINANCIER

Le calcul de la contribution financière forfaitaire versée par l'Autorité Organisatrice de Transport pour équilibrer les comptes de la délégation de service public correspond à l'écart entre l'engagement de dépenses révisé et l'engagement des recettes.

Ainsi, l'engagement sur les recettes 2009 s'élevait à **437 003 euros HT**, or les recettes réellement réalisées s'élèvent à **450 923 euros HT**, soit un différentiel positif de **13 920 euros HT pour le délégataire**.

L'engagement prévisionnel sur les dépenses indiqué dans la convention s'élève pour l'année 2009 à 2 315 359 euros HT. Conformément à l'article 21 du contrat, ces dépenses sont actualisées annuellement en fonction d'une formule d'indexation. Le montant de l'actualisation en 2009 est de 246 194 euros HT.

Ainsi, l'engagement des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 s'élève en définitif à 2 561 553 euros HT indexation comprise.

Par conséquent, compte tenu de ce qui précède, la contribution financière forfaitaire versée par MPM au délégataire pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 s'élève à 2 124 550 euros HT.

Conclusion :

La Communauté urbaine a enrichi l'offre de service proposée aux usagers du réseau en 2009 sans enregistrer pour autant une augmentation de la fréquentation bien au contraire. Des études sont actuellement diligentées par MPM en collaboration étroite avec son délégataire pour diagnostiquer les causes de cette désaffection relative des Ciotadens pour leur réseau. Les résultats permettront si nécessaire de repenser tout ou partie de l'offre en fonction notamment de la réorganisation des quartiers de la commune et du déplacement des centres d'activités.